



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE

09 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-219-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-219

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES EN REP ET REP
+ ANNEE 2026.

Rapporteur : Mme Sabrina ABCHICHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la 5^{ème} Commission : Education – Enfance – Jeunesse, émis lors de sa séance en date du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission : Finances, Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Municipalité souhaite poursuivre les efforts engagés en portant une subvention aux coopératives scolaires des écoles situées en REP et REP +.

Depuis 2022, le conseil municipal a revalorisé la subvention annuelle à 50 € pour une classe ou 2 groupes (demi-classes).

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE pour l'année civile 2026, aux coopératives des écoles situées en REP et REP+, une subvention de 50 € par an et par classe ou 2 groupes (demi-classes).

Cette subvention sera versée suivant les tableaux suivants :

ECOLES ELEMENTAIRES	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL PAR AN (EN €)
Albert Thomas	15.5	775
Anatole France A	8	400
Anatole France B	8	400
Eugénie Cotton	16.5	825
Henri Bassis	13	650
Irène Joliot Curie	13.5	675
Jacques Solomon	10	500
Maurice Thorez A	9.5	475
Maurice Thorez B	10.5	525
Total	104.5	5225

ECOLES MATERNELLES	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL PAR AN (EN €)
Albert Thomas	6.5	325
Anatole France 1	5.5	275
Anatole France 2	5.5	275
Danièle Casanova	4.5	225
Eugénie Cotton	11	550
Henri Bassis	9	450
Irène Joliot Curie	11	550
Jacques Solomon	7	350
Maurice Thorez 1	6	300
Maurice Thorez 2	7	350
Total	73	3650

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses consécutives à la présente délibération seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-219-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de dépôt en préfecture : 08/10/2026

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF